

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA CONSTITUTION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McLaughlin.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension des travaux à 13 heures, le chef suppléant de l'opposition avait la parole. Il lui restait six minutes. La députée de Hamilton-Est a la parole.

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je pense que beaucoup de députés et députées apprécient les paroles du premier ministre en ce qui concerne l'importance d'un Canada, d'un fédéralisme renouvelé et d'un fédéralisme qui répondrait aux besoins nouveaux du Canada. Cela dit, je suis craintive que le processus établi actuellement par ce premier ministre nie cette possibilité.

[Traduction]

Monsieur le Président, nous sommes censés vivre dans une démocratie parlementaire, ce qui veut dire que la volonté du peuple devrait être exprimée par l'assemblée de ses représentants élus. Ce devrait être évident.

Pourquoi est-ce que je me donne la peine de rappeler cette réalité toute simple à la Chambre? Parce qu'au moment où nous amorçons ce processus de réforme d'une portée considérable, le premier ministre ne tient aucun compte du Parlement.

Le Québec a très bien compris comment fonctionne notre système. Immédiatement après la mort du lac Meech, l'Assemblée nationale a créé une commission parlementaire élargie et l'a chargée d'analyser tous les aspects de l'avenir constitutionnel et politique du Québec.

Les assemblées législatives de l'Alberta, de l'Ontario, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick ont également créé des commissions parlementaires pour étudier la question. Tous les partis sont représentés au sein de ces commissions, qui ont tenu des audiences publiques et déposeront des rapports.

C'est ainsi qu'il faut faire pour recueillir les points de vue des Canadiens et susciter un débat public. Qu'a fait le premier ministre, monsieur le Président? Qu'a fait le

gouvernement fédéral? Le premier ministre a dénié aux représentants élus de la population le droit d'examiner cette question d'une importance capitale, qui concerne l'existence même de notre pays et la division des pouvoirs qui en découlera.

Quatre mois après l'échec du lac Meech, le premier ministre a chargé un groupe de parcourir le pays pour permettre aux Canadiens d'exprimer leurs préoccupations et leurs points de vues. Un tel forum ne peut se substituer au Parlement. Près de six mois après l'échec du lac Meech, le gouvernement a créé un comité mixte spécial formé de députés et de sénateurs, mais sitôt après, il a lié les mains des parlementaires.

[Français]

Le gouvernement a explicitement restreint le mandat du comité, et je cite: «... faire enquête et rapport sur le processus de modification de la Constitution, y compris, le cas échéant, sur les propositions de remaniement d'une ou de plusieurs formules de modification».

Monsieur le Président, chaque fois que le Parti libéral a soulevé la question en Chambre d'élargir la responsabilité du Comité Beaudoin-Edwards, la réponse du premier ministre est non. Chaque fois, monsieur le Président, que nous proposons un comité parlementaire élargi pour étudier toutes les questions qui touchent la Constitution, le premier ministre prétend que cette possibilité peut être examinée lors d'une journée d'opposition.

Monsieur le Président, je ne suis pas dupe. Le mandat du Comité Beaudoin-Edwards l'empêche même d'écouter les gens qui veulent s'exprimer sur les questions plus élargies que la formule d'amendement. Le premier ministre a serré les mains du Parlement en nous niant la possibilité d'examiner en profondeur les vraies questions de partage de pouvoirs, de la question de la Charte des droits et libertés et de toute autre question qui devra toucher la base de ce qu'on appelle notre pays, le Canada.

Un groupe de personnes venant d'un peu partout, comme les membres du Forum des citoyens, ne sera jamais un substitut pour le Parlement. Prétendre le contraire, comme le fait le premier ministre, c'est démontrer un grand mépris pour nos institutions démocratiques. Monsieur le Président, le premier ministre doit s'apercevoir que l'échec de l'Accord du lac Meech est dû à un processus à huis clos. Je ne veux pas et nous ne voulons pas que cela soit répété. C'est pour cela que nous demandons encore une fois au premier ministre d'élargir le mandat actuel du Comité Beaudoin-Edwards. Et s'il refuse de le faire, au moins, monsieur le Président, dans